

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/78 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/37</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17

POUR : 15 (88.23%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 02 (11.77%)

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/06/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, Jean Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET

OBJET : CONVENTION DE MOYENS 2017 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ARDENNES

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/10 du 31 mars 2015 approuvant la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes conclue pour 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le programme d'actions 2017 présenté par la Chambre d'Agriculture des Ardennes et examiné par la commission Environnement, Agriculture, Déchets ménagers et éolien lors de sa séance du 12 juin 2017, proposant de retenir une subvention 2017 plafonnée à 8 200 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la Chambre d'Agriculture représentant une participation de la 2C2A à hauteur de 8 200 € pour la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Suivi de l'opération du Repérage Agricole Territorial et étude du foncier
 - Accompagnement pour la création et le maintien de l'emploi salarié sur les exploitations agricoles
 - Animation de la commission
- AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire.

Le Président
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

27 JUIN 2017